



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2555

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2555 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone C 7-101 à même une partie des zones RU 2-10 et RU 2-31, dans le secteur de Saint-Janvier;
- ajouter la sous-classe d'usage « I1-15 – Industrie de fabrication de produits métalliques » aux usages autorisés dans la zone C 7-101, dans le secteur de Saint-Janvier.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 15 février 2023

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate